

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MARDI 7 AVRIL 2015 À 19 H.

Sont présents :	M. Jean-François Boudreault	Maire
	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1
	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière
	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4
Est absente :	Mme Hélène Tanguay	Conseillère no. 3

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 15-04-041

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 15-04-042

Lecture et adoption du procès-verbal du 10 mars 2015

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Confirmation d'une aide financière de 128 000 \$ pour soutenir les activités de chasse requises afin de réduire temporairement la densité de cerfs dans les secteurs aménagés pour restaurer l'habitat hivernal des cerfs.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Protocole d'entente pour la réalisation des activités de chasse requises afin de réduire la densité de cerfs.
- Sépaq Anticosti – Augmentation de 2 % du coût de notre loyer à compter du 1^{er} juillet 2015 (834 \$).

Point 5.

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 31 mars 2015.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015.

Point 6. Résolution # 15-04-043

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 15-03 au montant de 33 807.01 \$.

Point 7. Résolution # 15-04-044

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 15-03.1 totalisant une somme de 51 101.64 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 31 mars 2015.

Point 8.Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- A. Hébert & Fils Inc. 1 476.63 \$
Pelle 240EL – Excavation gel sur la rue du Copaco
- Centre de réparation mécanique de l'île 3 393.54 \$
Camion à déchets – Diagnostic et réparation – Technicien de Sept-Îles
- Centre de réparation mécanique de l'île 749.37 \$
Vérification annuelle et réparations diverses
- Deloitte 11 158.32 \$
Services professionnels – Préparation du rapport financier 2014
- Foss National Leasing – Corp-Rate 1 203.94 \$
Carburant véhicules municipaux – Février 2015
- GENEQ inc. 3 430.30 \$
Capteur de pression
- GENEQ inc. 2 478.84 \$
Sonde de niveau
- Ministère des Ressources naturelles 994.53 \$
Location de terrain – Camping du Château

Point 9.Rapport des conseillers

M. Tremblay attend toujours la réponse du ministère au sujet du propriétaire du terrain où notre quai flottant est installé au port. De plus, il demandait si le dossier d'acquisition du bâtiment de l'écomusée avançait; l'évaluation municipale a été revue à la baisse et nous attendons l'évaluation de l'état du bâtiment avant de réitérer notre demande d'acquisition.

M. Auclair répond au questionnement de M. Tremblay au sujet des subventions disponibles pour le service incendie. Le financement disponible est surtout pour la formation des pompiers, nouveaux et en poste. Il regardera l'admissibilité pour du matériel incendie.

Mme Gosselin nous a apporté des modèles d'enseignes souhaitant la bienvenue aux visiteurs. Des modèles proviennent de municipalités aussi petites que la nôtre. Elle approchera la compagnie afin d'obtenir une soumission.

Point 10. Résolution # 15-04-045Dépôt du rapport financier 2014

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2014. La Municipalité a eu des revenus de 1 318 415 \$, des dépenses pour 1 265 021 \$ et des affectations à des fins fiscales de 110 417 \$. Nous avons donc effectué un surplus budgétaire de 163 811 \$.

Point 11. Résolution # 15-04-046Dégel de maisons mobiles – Remboursement de bris

ATTENDU QUE les essais de dégel sur quatre maisons mobiles ont court-circuité des appareils électriques de l'une d'elles;

ATTENDU QUE le gel se trouvait sur la ligne principale et non pas à la résidence en question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de rembourser des appareils électroniques d'une valeur totale de 1 174.10 \$ transport et taxes inclus.

Point 12. Résolution # 15-04-047Services d'un électricien – Station de pompage PP-1

ATTENDU QU'une pompe de la station de pompage PP-1 fonctionne mal depuis quelque temps, elle débute son cycle mais n'arrête plus;

ATTENDU QUE la pompe, d'une valeur à neuf de 15 000 \$, risque de briser et ne plus fonctionner;

ATTENDU QUE les employés municipaux ont tenté de trouver le problème et cela même avec l'assistance à distance d'un électricien;

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Littoral a nolisé un avion sur lequel on nous a vendu une place;

ATTENDU QUE l'électricien vérifiera la maison mobile où il y a eu une surcharge de courant électrique lors du dégel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de retenir les services de Basque électrique inc. pour la réparation de la pompe à la station de pompage PP-1. La Municipalité assumera les frais de déplacement et le repas du technicien.

Point 13. Résolution # 15-04-048

Rénovations extérieures – Centre communautaire

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Littoral, conjointement propriétaire du centre communautaire avec la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, accepte la responsabilité de gérer le projet de rénovation avec notre collaboration;

ATTENDU QUE le projet de rénovation extérieure comprenant le changement des portes, des fenêtres, de la toiture et du revêtement est présentement estimé à 600 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité participera financièrement à 70 % du projet;

ATTENDU QUE la Commission scolaire devra obtenir l'autorisation écrite de la Municipalité pour toute modification au projet impliquant des coûts supplémentaires de plus de 5 % du projet;

ATTENDU QUE l'échéancier proposé répond parfaitement aux attentes de la Municipalité;

ATTENDU QU'aucune subvention n'est actuellement disponible pour ce type de projet, la Municipalité utilisera le surplus accumulé pour se financer;

ATTENDU QU'un fournisseur en matériaux de construction est établi localement, la Municipalité souhaite que les entrepreneurs envisagent, à prix équivalent, l'achat local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de débiter le processus pour la réalisation de la rénovation extérieure du Centre communautaire.

Point 14. Résolution # 15-04-049

Traduction des panneaux d'interprétation

ATTENDU QUE la traduction des panneaux d'interprétation sur le patrimoine de l'île d'Anticosti permettra désormais à la clientèle touristique anglophone d'avoir accès à toutes les informations transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de traduire les panneaux d'interprétation à Mme Kim Malouin pour la somme de 955,06 \$ taxes incluses.

Point 15. Résolution # 15-04-050

Téléradiothon «La Récolte» - L'Élyme des sables

ATTENDU QUE l'Élyme des sables est une maison de soins palliatifs située à Sept-Îles dont la mission est d'offrir aux résidents de la région un milieu de fin de vie, lorsque la maladie a atteint un stade terminal;

ATTENDU QUE la maison offre un milieu de vie alliant charme, confort, dignité et sérénité tant aux usagers qu'aux membres de leurs familles et que ces derniers trouveront à l'Élyme des sables le support, l'accompagnement et le réconfort dont ils ont besoin dans cette étape de la vie d'un de leur proche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de remettre la somme de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif, l'Élyme des sables de Sept-Îles.

Point 16. Résolution # 15-04-051

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 4 au 10 mai 2015

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan «Prenez une pause, dégagez votre esprit» souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

ATTENDU QUE il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne < acsm.qc.ca >, en organisant une «pause» collective, en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire, en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans le village de Port-Menier et inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

Point 17. Résolution # 15-04-052

Réfection de la toiture au Centre sportif – Jacques et Robert Charrette inc.

ATTENDU QUE la bordure de la toiture du Centre sportif est brisée par la glace et la neige du côté ouest, depuis quelques années;

ATTENDU QUE la gouttière est probablement une cause de ce bris;

ATTENDU QUE l'entreprise retenue devra profiter de ces travaux pour vérifier la possibilité de réparer les trous dans la toiture et de faire une estimation des coûts de la réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de retenir les services de Jacques et Robert Charrette inc. pour enlever la gouttière et réparer la toiture du Centre sportif pour le prix forfaitaire de 4 850 \$ plus les taxes applicables.

Point 18.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Trois (3) personnes sont présentes.

Début de la période de question : 19 h 36

- Dans le budget, que représente le poste «Foresterie»?
- À titre informatif, la route Transanticoistienne sera déneigée jusqu'à Ste-Marie. Les travaux ont été entrepris aujourd'hui. Les entrées de chemin pour les chalets seront aménagées afin de permettre aux utilisateurs de débarquer leur motoneige.
- Un commerçant rappelle au conseil municipal de suggérer l'achat local lors de ses projets.
- Est-ce qu'une plaque sera remise au bénévole de l'année? Ou à l'organisme de l'année?

Fin de la période de question : 19 h 43

Point 19. Résolution # 15-04-053

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 44.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Jean-François Boudreault
Maire

Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière